

## PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

CABINET DU PREFET Service de presse et de communication de la région Centre

Orléans, le 07 mars 2012

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet d'aménagement des RN 154 et 12 par mise en concession autoroutière :

Deux réunions publiques d'information se tiendront les 14 et 15 mars prochains.

Pendant l'année 2012, la DREAL Centre, maître d'ouvrage du projet d'aménagement des RN 154 et 12 par mise en concession autoroutière, conduira une partie importante des études et engagera la concertation sur le projet.

D'ici la fin de l'année, le maître d'ouvrage devra identifier le fuseau préférentiel de passage avant de définir la bande dite des 300 m qui sera présentée au public lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, prévue fin 2013. Préalablement, la DREAL Centre met en place une démarche d'information du public relative à la conduite du projet. Deux réunions publiques d'information sont organisées dans les prochains jours.

#### Deux réunions publiques d'information en amont d'une phase importante d'études

Afin d'enrichir progressivement les études du projet, des outils permettant le recueil et la prise en compte des avis seront progressivement proposés au public. Le site Internet du projet (<a href="http://154-12.centre.gouv.fr">http://154-12.centre.gouv.fr</a>) permet déjà, depuis son ouverture le 21 octobre 2011, de disposer d'informations, comme de laisser un message, une question, une remarque ou une suggestion à l'attention du maître d'ouvrage.

En amont de la phase importante d'études en cours de lancement, la DREAL Centre organise en mars deux réunions d'information ouvertes au public. Chacun est invité à venir s'informer sur le dossier et le déroulement du processus d'études et de concertation qui permettra la définition progressive du projet au cours de l'année 2012.

## Ces réunions se tiendront :

- le 14 mars au Ciné-centre de Dreux, 5 place du champ de foire ;
- le 15 mars à Chartres dans l'amphithéâtre de la chambre d'agriculture, 10 rue Dieudonné Costes.

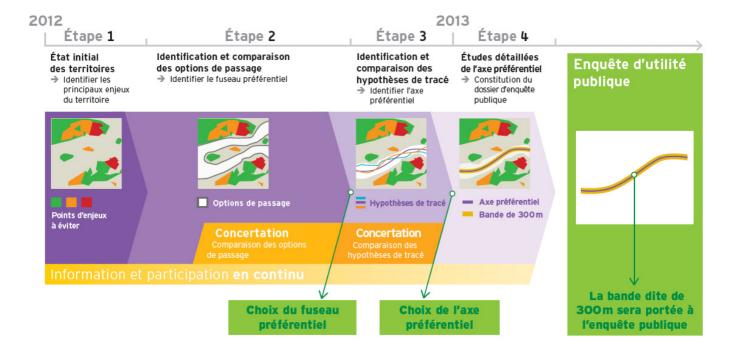
Contact-presse
Colette THEAS-DUHAMEL

20.38.81.40.35 / fax 02.38.81.40.36
communication@loiret.gouv.fr

### Une participation en parallèle des études

La démarche d'information et de concertation mise en place tout au long de l'année 2012, présentée au cours des réunions publiques, sera organisée en 4 étapes :

- Etape 1 (mars juin 2012) : réalisation d'un état initial du territoire sur l'ensemble des zones d'études (cadre de vie, milieux naturels, agriculture...).
- Etape 2 (juin juillet, puis septembre octobre 2012) : Identification des différentes options de passage envisageables puis comparaison au moyen d'une grille d'analyse. Tout en évitant au mieux les secteurs les plus sensibles du territoire, ces options devront répondre aux fonctionnalités attendues du projet (sécurité, desserte des territoires, temps de parcours...). Leur comparaison permettra l'identification d'un fuseau préférentiel.
- Etape 3 (novembre décembre 2012) : Etude et comparaison des diverses hypothèses de tracé au sein du fuseau préférentiel, afin de mettre en évidence l'axe le plus favorable en termes de fonctionnalités et d'insertion dans l'environnement humain et naturel.
- Etape 4 (début 2013) : La conduite des études détaillées de l'axe préférentiel permettra de définir la bande dite des 300 m qui sera présentée à l'enquête publique prévue fin 2013.



A l'issue du débat public de 2010, le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, chargé des technologies vertes, a décidé la poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 et l'accélération de sa réalisation par le recours à la concession (Décision Ministérielle du 25 juin 2010). La RN 12 entre Saint-Rémy-sur-Avre et Dreux est incluse dans le périmètre d'étude.

Par délégation du préfet, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Centre est maître d'ouvrage du projet.

Pour toute information sur le projet, consulter le site <a href="http://154-12.centre.gouv.fr">http://154-12.centre.gouv.fr</a>.